



# Coordonnateur SPS

## Formation spécifique

### Niveau 1 - Phases conception et réalisation



#### Durée

161.00 Heures

23 Jours

#### Référence

STD-SPSN191CR



#### Pré Requis

- Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre.
- Pour la phase réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou maîtrise d'oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.
- Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.



#### Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 1ère, 2ème et 3ème catégories en phases Conception et Réalisation.

## Objectifs

Pouvoir exercer la fonction de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 sur des opérations de 1ère, 2ème et 3ème catégories de bâtiment et de génie civil en phases conception et réalisation dont les missions sont de :

#### En phase conception :

- évaluer les risques pour le chantier et pour les interventions ultérieures
- élaborer et mettre à jour le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- constituer le Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO)

#### En phase réalisation :

- participer, avec le maître d'oeuvre, à l'identification des zones du chantier présentant des risques, des voies de circulation piétons et engins, de l'emplacement des installations sanitaires...
- transmettre à travers le PGCSPS, les consignes aux entreprises impliquées dans le chantier
- veiller avec elles à ce que les mesures de prévention soient correctement appliquées
- être amené à présider le Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT) requis lors des chantiers de catégorie 1

Retrouvez le planning 2025 de nos formations CSPS sur

<https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csps-2025>

## Contenu

#### **Préalable :**

Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

#### **TRONC COMMUN**

##### ● La coordination SPS :

- Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil,
- Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
- Les sources d'information,
- Les missions du Coordonnateur SPS, - Le contrat de coordination.

##### ● Les outils de la coordination SPS :

- Le plan général de coordination,
- Le registre journal,
- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé, - Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage

##### ● La prévention des risques professionnels :

- L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
- L'analyse des situations de travail,
- L'analyse des situations particulières,
- La visite de chantier et la réunion de chantier.

#### **MODULE SPECIALISE CONCEPTION**

- La coordination en phase conception,
- Etude de cas.

#### **MODULE SPECIALISE REALISATION**

- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S. - Etude de cas.



Flashez ce QRCode  
pour accéder à notre  
site internet



**MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE  
PREMIERES CATEGORIES**  
- Le C.I.S.S.C.T.

## Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTB.



### Moyens pédagogiques

- Exposés
- Exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.



### Modalités d'évaluation

L'évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.



Cette offre de formation est éligible au CPF

### Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774.

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Date enregistrement : 07-01-2022

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>).